

Bulletin d'information

Juillet 2026

SOMMAIRE

LE MOT DE LA MAIRE

BUDGET 2026

**ELECTIONS MUNICIPALES
2026**

ECOLE-RPI

TRAVAUX

VIE PRATIQUE



Cour de l'école

Pensez à consulter le site internet de la commune !

<https://lanmerin.com>

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie : Du Lundi au Vendredi de 08h30 à 12h30

A partir du mois de Septembre, permanence des Elus un samedi par mois de 10h00 à 12h00

**Cette lettre d'information est présentée en version numérique
afin de limiter les impacts environnementaux et climatiques.**

Crédit photos : mairie de Lanmérin

Bulletin élaboré par la mairie et les élus membres de la commission du bulletin municipal



Scannez-moi !



LE MOT DE LA MAIRE

Le 15 mars 2026, vous m'avez accordé votre confiance et je vous en suis très reconnaissante.

Être maire, c'est être entouré d'une équipe engagée et surtout d'une commune qui croit en son avenir, c'est aussi être à l'écoute et au service des habitants. Je m'efforcerai de répondre à vos attentes du mieux que possible.

Ensemble, nous allons continuer à améliorer notre cadre de vie et surtout nous battre pour sauver notre école. Notre engagement sera total pour défendre dans l'intérêt général l'avenir de notre école.

Je souhaite que ce mandat soit placé sous le signe de la confiance et de l'action.

Notre école est menacée, la sentence est tombée, une classe ferme à la rentrée de septembre car il manquait 03 élèves. Nous vous proposons de nous réunir et de manifester dans le calme le mardi 1^{er} septembre 2026. Rendez-vous à 08 h 00 heures devant l'école.

Le commerce repris par Julie et Brice a réouvert le 18 mai. Merci à eux.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une bonne lecture et un bel été.

La Maire
Carole BONNIEC

FINANCES



BUDGET PRIMITIF 2026

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Charges à caractère général	88 074 €	Atténuation de charges	13 000 €
Charges de personnel	216 100 €	Produits des services	19 700 €
Attribution compensation LTC	13 000 €	Impôts et taxes	39 500 €
Autres charges de gestion courante	39 825 €	Fiscalité locale	153 834 €
Charges financières	9 650 €	Dotations et participations	128 051 €
Charges spécifiques	200 €	Revenus des immeubles	23 002 €
Amortissement des subventions	19 350 €	Produits divers	352 €
Virement en investissement	11 240 €	Résultat reporté de 2025	20 000 €
Total	397 439 €	Total	397 439 €

Les taux d'imposition communaux restent inchangés pour 2026

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Attribution LTC	2052 €	Subventions	90 030 €
Frais d'études	3 000 €	FCTVA	3 157 €
Effacement réseaux Kerello	45 000 €	Taxe d'aménagement	200 €
Subvention SDIS	1 500 €	Caution	2067 €
Travaux	175 340.79 €	Opérations pour compte de tiers	2 738 €
Remboursement du capital	28 000 €	Excédent de fonctionnement 2025	34 582.30 €
Opérations pour compte de tiers	2 738 €	Excédent d'investissement 2025	76 333.49 €
Caution logement	2067 €	Emprunt	20 000 €
		Virement de la section de fonctionnement	11 240 €
		Amortissement des subventions	19 350 €
Total	259 697.79 €	Total	259 697.79 €

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Nombre d'électeurs inscrits : 428

Nombre de votants : 266

Nombre de bulletins et enveloppes annulés : 19

Nombre de votes blancs : 9

Nombre de suffrages exprimés : 238

Majorité absolue : 120

La liste conduite par Madame Carole BONNIEC est élue au 1^{er} tour.



Fonction	Nom et Prénom
Maire	Madame BONNIEC Carole
Premier adjoint	Monsieur LE HENAFF Jean-Noël
Deuxième adjoint	Madame JORAND Caroline
Troisième adjoint	Monsieur BOURLIER Fabrice
Conseiller Municipal	Monsieur LE COADOU Bernard
Conseiller Municipal	Monsieur DENES Alain
Conseiller Municipal	Monsieur HELLEGOUARC'H Thierry
Conseiller Municipal	Madame THOMAS Karine
Conseiller Municipal.	Madame EON Christelle
Conseiller Municipal	Madame LE JEUNE Marie Angelique
Conseiller Municipal	Monsieur LE MORVAN Gildas
Conseiller Municipal	Madame LE ROLLAND Virginie
Conseiller Municipal	Madame NG KON TIA Hélène
Conseiller Municipal	Madame GUEGOU Morgane
Conseiller Municipal.	Monsieur RAISON Alan



Au 1^{er} rang de gauche à droite : Alain DENES, Karine THOMAS, Hélène NG KON TIA, Morgane GUEGOU, Thierry HELLEGOUARC'H, Carole BONNIEC, Marie Angélique LE JEUNE

Au 2^{ème} rang de gauche à droite : Christelle EON, Fabrice BOURLLIER, Gildas LE MORVAN, Virginie LE ROLLAND, Jean-Noël LE HENAFF, Bernard LE COADOU, Alan RAISON, Caroline JORAND

ECOLE-RPI

Notre école est en danger.....

Depuis 1868, les enfants de Lanmérin ont eu accès à l'école, au sein de leur commune.

Tout d'abord au bourg, avec une classe pour les garçons en face de l'église et une classe pour les filles, chez les sœurs du Saint-Esprit, en face de l'ancien presbytère.

Etablissement des Religieuses du Saint-Esprit
LANMÉRIN (C. du-N.)



Entre 1908 et 1910, le bâtiment regroupant la mairie et la nouvelle école est construit, les enfants intègrent donc leur nouvelle école, celle que nous connaissons aujourd'hui et qui a été remaniée plusieurs fois depuis sa construction, et récemment encore.

De nombreux enfants ont pu, au fil des années, acquérir des connaissances importantes dans cette école de Lanmérin, qui est chère à nos cœurs.

Aujourd'hui, notre école est en danger, elle est menacée comme beaucoup d'autres dans notre région et partout en France, de fermetures de classes...

L'inspection académique a confirmé par courrier à Mme la Maire, la décision prise de la fermeture d'une classe au sein de notre école ...

A la rentrée 2026, il ne restera plus à l'école de Lanmérin qu'une classe à double niveau CE1-CE2, la cantine et la garderie.

Proposition lui a également été faite de la fermeture complète de l'école...

Mme La Maire et l'ensemble du Conseil Municipal n'accepteront jamais cela !!!

Dans un village, l'école est une partie structurante du village, perçue par tous ses habitants.

C'est un lieu de vie sociale, un espace d'échange culturel au sein d'une communauté, facilitant le partenariat entre parents d'élèves, enseignants et municipalité.

Lors des activités extérieures au périmètre de l'école, la classe va à la rencontre du village et de ses habitants. Les enfants forment des groupes dans l'école et en dehors, tissent des liens entre eux et font ensemble, des activités hors de l'école.

Cette école est liée à son territoire

Nous allons nous battre pour conserver notre école au cœur de notre village et faire tout ce qu'il faut pour cela, après 158 ans d'école à Lanmérin, nous ne pouvons accepter sa fermeture !!!

Nous avons besoin de vous aussi, nous vous proposons de **venir nous rejoindre le mardi 1er septembre 2026 à 08 h 00**, devant l'entrée de l'école, afin d'être le plus grand nombre possible pour manifester, dans le calme, notre mécontentement commun !

Merci d'avance pour votre aide !



© : Alain DENES

Bâtiments de l'ancienne école

Rentrée scolaire 2026/2027

L'effectif du RPI pour la rentrée baisse sensiblement avec un prévisionnel de 93 enfants scolarisés.

Langoat accueillera 45 élèves allant de la Très petite section au CP

Lanmérin accueillera 22 élèves du CE1 au CE2

Quemperven accueillera 26 élèves en CM1 et CM2.

La rentrée scolaire des élèves a lieu le mardi 1^{er} septembre 2026.

Les vacances de la Toussaint commencent le samedi 17 octobre 2026 après les cours. Les cours reprennent le lundi 2 novembre 2026.

Les vacances de Noël commencent le samedi 19 décembre 2026 après les cours. Les cours reprennent le lundi 4 janvier 2027.

Les vacances d'hiver commencent le samedi 20 février 2027 après les cours. Les cours reprennent le lundi 8 mars 2027.

Les vacances de printemps commencent le samedi 17 avril 2027 après les cours. Les cours reprennent le lundi 03 mai 2027.

C'est Harmony LENGLET, qui nous vient de Plounévez-Quintin, qui sera à la rentrée la nouvelle directrice de l'école. Nous lui souhaitons la bienvenue.



© : Google

Futurs collégiens

03 enfants de la commune vont prendre début septembre le chemin du collège pour la première fois.

Une cérémonie de remise d'un bon cadeau à utiliser à Bureau Vallée a été remis aux futurs collégiens le samedi 27 juin.



© crédit photo mairie

De gauche à droite : Tristan, Dakota et Ylan

TRAVAUX

Durant les vacances de février, Dane et Claire ont repeint les portes des toilettes dans la cour de l'école ce qui donne un peu de couleur dans la cour.



© : Thierry HELLEGOUARC'H

Dane a ensuite, durant les vacances d'avril, refait les bancs sous le préau



© : Alain DENES

Un banc de l'amitié, aussi appelé « banc des copains » ou « banc anti-isolement » sera installé dans la cour de l'école pour la rentrée de septembre.



© : Google

Plusieurs aménagements ont aussi été réalisés récemment

Place Jean-François Saliou et rue de L'école

Aménagement de la place Jean-François Saliou et des abords de l'école, avec la pose de panneaux de signalisation fluorescents représentant des enfants, dont un a été offert par l'association d'animation « Les copains en fête » Merci à eux !



© : Thierry HELLEGOUARC'H



La pose également d'un radar pédagogique, notifiant la vitesse à 30 km/h devant l'école !



© : Alain DENES

D'autres travaux, comme la réfection du mur du cimetière, l'effacement des réseaux du lotissement Kerello sont en cours afin d'améliorer la sécurité et l'esthétique de la commune.

Lanmérin, un village de caractère !

Lanmérin se refait une beauté !

Au fil des années, notre commune poursuit ses efforts pour préserver et embellir son patrimoine.

Nichée au cœur d'un cadre naturel préservé et traversée par le Guindy, un charmant cours d'eau, la commune de Lanmérin possède un patrimoine remarquable.

Son église, vieille de plus de 400 ans, témoigne de son histoire riche et de ses traditions.



© : Alain DENES

À ses côtés, un if remarquable de plus de 200 ans veille sur le village et rappelle l'attachement des habitants à leur environnement. Ces éléments font de Lanmérin un lieu authentique où patrimoine, nature et qualité de vie se conjuguent harmonieusement, un petit rappel de ce qui fait la richesse et le charme de notre cadre de vie.

MONUMENT AUX MORTS - ÉGLISE

Durant l'hiver, les obus et le coq du monument ont été repeints par Dane et Claire.



© : Bernard LE COADOU

Avant son départ, Claire a rénové le couvercle des fonds baptismaux de l'église



© : Chantal LE COADOU

Un grand merci à eux !!!

L'église a récupéré son ancienne plaque d'assurance



© : Chantal LE COADOU

Si vous voyez sur une église une ancienne tôle ou plaque marquée « **Compagnie L'Aigle – Assurances contre l'incendie – 1843** », il s'agit très probablement d'une **plaque d'assurance incendie** et non d'un élément religieux.

Au XIX^e siècle, les compagnies d'assurance contre l'incendie faisaient souvent apposer sur les bâtiments assurés une plaque métallique visible depuis la rue. La compagnie « **Compagnie L'Aigle** » était spécialisée dans ce domaine. Des jetons et médailles de cette compagnie portent d'ailleurs la mention « Assurances contre l'incendie » et la date du 18 mai 1843, correspondant à sa fondation.

Plusieurs raisons expliquent la présence d'une telle plaque sur une église :

- L'église appartenait à une commune ou à une paroisse qui avait souscrit une assurance incendie.
- Les édifices religieux représentaient un patrimoine coûteux à reconstruire après un incendie.
- La plaque servait à identifier rapidement le bâtiment assuré.

Ces plaques étaient très répandues sur les maisons, mairies, écoles, moulins, fermes et aussi certaines églises au XIX^e et au début du XX^e siècle.

Merci à Chantal pour cette merveilleuse restauration.

Un peu d'histoire



À l'origine, l'assurance était maritime et l'assurance incendie ne va apparaître en France qu'à la fin du XVIIIème siècle et elle ne trouvera véritablement preneur qu'au XIXème siècle lors de la révolution industrielle. En la matière, les Anglais ont été des précurseurs à la suite du gigantesque incendie de Londres en 1666 qui a pris naissance dans le fournil d'un boulanger et lequel a détruit une partie de la ville. En France, il faudra attendre celui qui a démarré dans la salle des suifs de l'Hôtel Dieu à Paris en 1772 pour atteindre tout un quartier pour que l'assurance Incendie se développe en remplacement des "Bureaux des Incendiés" ou des "Caisses diocésaines" qui existaient à Paris dès 1717 et en province, savoir des fonds provenant de cotisations ou de la charité privée, les futures "Caisses départementales".

Mais ce n'est qu'à partir de 1754 que vont apparaître les 2 premières compagnies d'Assurance Incendie, dont l'une, la Société d'Assurances Générales, avait obtenu du Roi Louis XV le privilège d'étendre son assurance maritime aux immeubles et l'autre, la Compagnie Royale d'Assurances contre l'Incendie qui deviendra La Nationale, ancêtre du GAN.

Cette dernière, avant de disparaître à la Révolution lors de la nuit du 4 août 1789 abolissant les privilèges et de renaître par la suite sous le nom précité, pour chaque maison assurée, elle va apposer systématiquement une petite plaque en métal portant les lettres M.A.C.L qui voulaient dire: Maison Assurée Contre L'incendie, principe repris en 1817 par la Compagnie d'Assurance Mutuelle Contre l'Incendie pour les Maisons de Paris à l'aide de plaques en tôle quand ces lettres n'étaient pas gravées dans la maçonnerie ou simplement peintes.

Pour l'anecdote et dans l'esprit caustique des parisiens annonçant les "Sans culotte", on donna à la fin de l'Ancien Régime, non sans un certain réalisme, une signification tout autre à ces lettres, savoir : "Marie Antoinette Cocufie Louis" ou lors de la Restauration de ce régime en 1814 avec Louis XVIII : "Mes Amis Chassons Louis".

Par la suite, les assureurs vont prendre l'habitude de clouer une plaque de différentes couleurs ou bien unie mais rehaussée d'un filet d'or au-dessus de la porte principale ou celle cochère de chaque immeuble assuré, mettant en évidence et souvent en relief le nom de leur Compagnie ou de leur Mutuelle avec sa symbolique comme un soleil, un aigle, une abeille, une gerbe de blé, des divinités ou des motifs

représentant le travail par une enclume, la paix avec une colombe, l'abondance avec une corne, le commerce et l'industrie par des rouages ou une balance.

Citons pêle-mêle et pour exemples les plaques bien connues des sociétés : La France, L'Union, l'Urbaine, La Providence, Le Soleil, Le Secours, La Mutuelle de l'Indre, La Paix, La Séquanaise, L'Aigle, Le Phoenix, Les Assurances Générales de France, L'Uap ou L'Abeille Bourguignonne fondée à Dijon en 1856 et bien d'autres encore...

Au départ, ces petites plaques rectangulaires en tôle étaient faites et peintes à la main par la Maison fondée en 1825 par un certain Hébrard de Villiers, puis fabriquées de façon industrielle dès 1832 par estampage pour donner du relief et aussi par vernissage au four. Ces procédés ont été depuis améliorés par ses successeurs N. Nollet puis M. Manceau avant la production de plaques émaillées modernes dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. À noter que les agences ou les bureaux d'assurance arbo- raient également des plaques en guise d'enseigne, mais ces dernières étaient de dimensions plus importantes avec bien entendu toujours un texte sur les activités.

Ces plaques "publicitaires" ou de "réclame" servaient également à indiquer les bâtiments assurés, mais aussi à les désigner auprès de gens ayant donné l'alerte ou d'éventuels sauveteurs venus aider lors d'un incendie en leur signifiant aussi qu'une récompense pouvait être remise afin de les stimuler. À noter que le caractère bénévole de l'intervention des Sapeurs-Pompiers n'excluait pas non plus un geste de l'assureur de l'époque en cas de sauvetage certain, mais les temps ont bien changé depuis.

On attribue également à ces plaques le fait qu'elles avaient un effet protecteur et surtout en zone rurale où les rivalités étaient fréquentes, ainsi et à la fin du XIX^{ème} siècle. Les actes de malveillance représentaient déjà 20 à 30% des sinistres incendie. En effet, on croyait que le voisin mal intentionné ne pouvait ruiner définitivement le propriétaire d'un immeuble s'il était assuré et l'on observait même que très peu de bâtiments munis d'une plaque d'assurance étaient sinistrés, d'où une forte demande d'assurance dans nos campagnes.

Ces faits sont en partie tirés de l'excellent ouvrage de G. Hamon dans son "Histoire Générale de l'Assurance en France et à l'Étranger", édition de 1895, réédité par la BNF.

Jean-Philippe LAUREAU.

Expert d'Assurance honoraire. Écrivain Historien.

Mais, savez-vous pourquoi il y a aussi un aigle dans les églises ?

L'aigle est en effet, dans la tradition catholique, l'emblème de Saint-Jean l'Évangéliste. Selon la légende, celui-ci se serait retiré en ermite sur l'île de Patmos, en Grèce, pour rédiger le livre de l'Apocalypse (dernière partie de la Bible). Comme il n'avait pas d'écritoire, un aigle se serait alors posé devant lui en déployant ses ailes pour lui servir de pupitre. L'aigle, par extension, symbolise donc l'Évangéliste et la boule qu'il enserme symbolise le monde et la souveraineté du Christ sur Terre. Le choix d'une base à trois pieds est également symbolique, puisqu'elle représente la Sainte Trinité de la foi chrétienne (le Père, le Fils et l'Esprit Saint)

Aigle-Lutrin Eglise de Brélévenez (Lannion)



© : info Bretagne.com

L'aigle est le symbole de saint Jean l'Évangéliste, dont l'évangile met en avant la divinité du Christ. Volant plus haut que tout autre oiseau, l'aigle est aussi un emblème de la doctrine mystique de Jean sur la Trinité intérieure et les sommets de la prière accessibles à ceux qui aiment le Christ. L'aigle est aussi un signe de l'Ascension du Christ.

Commerce



© : Le Télégramme

Julie et Brice LE BIGOT ont repris le commerce le 18 mai dernier, qu'ils ont rebaptisé « La petite Tambouille »

Ils sont ouverts du Lundi au vendredi de 8h00 à 15h30 et organiseront également quelques soirées-concerts.

Vous y trouverez un dépôt de pain, petite épicerie, bar et restauration le midi, plats à emporter...



© : Facebook « la p'tite tambouille »

Fête de la musique

L'association « les copains en fête » a organisé le 27 juin, la fête de la musique sur le parking de la « p'tite tambouille ».

La soirée animée par le DJ E-Wen, jeune Lanméri-nois, a remporté un vif succès ainsi que le feu d'artifice



© : Chantal LE COADOU

© : Le Télégramme





© : Marie Angélique LE JEUNE



© : Chantal LE COADOU

VIE PRATIQUE

Bien vivre ensemble et incivilités

Certaines incivilités nous sont remontées depuis quelques semaines et sont très regrettables.

-Une des plaques honorant la mémoire de Monsieur Jean-François SALIOU, Maire de Lanmérin, décédé durant la dernière mandature, a été arrachée volontairement de son support le vendredi 8 mai dernier, cet acte est irrespectueux et honteux !



© : Alain DENES

– Le respect des employés communaux :

En cas de désaccord sur le travail effectué sur la commune, il est demandé de bien vouloir contacter la mairie et de ne pas agresser verbalement les agents communaux.

Nous vous demandons de les respecter et de considérer le travail effectué.

– Dépôt et bris de verre sur la voie publique :

Très régulièrement, des bouteilles de bières et des cartons vides sont déposés sur le conteneur, d'autres bouteilles sont brisées au pied du conteneur ainsi que le long du trottoir après le passage piéton. Afin d'éviter l'enlèvement du conteneur à verre, merci d'être plus respectueux.

– Déjections canines, rappel au civisme :

Afin de préserver la propreté de la commune, la municipalité a installé des pancartes rappelant aux propriétaires de chiens, l'importance de ramasser les déjections canines. Ces incivilités nuisent au confort de tous, notamment des piétons, des enfants et des agents chargés de l'entretien des espaces publics. Nous remercions les habitants pour leur compréhension et leur participation au maintien d'une commune agréable et respectueuse de chacun.



© : Mairie

– Petit rappel concernant le bruit :

Selon l'arrêté du 15 mai 2024 (modifié par l'arrêté du 8 novembre 2024) portant réglementation des bruits de voisinage dans le département des Côtes-d'Armor,

Le Préfet des Côtes-d'Armor, arrête à la section 3, Article 6, que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore doivent avoir lieu :

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

– Taille des haies :

Il est fortement recommandé aux particuliers, d'éviter la taille des haies entre le 15 mars et le 31 août, pour préserver la biodiversité locale. Taille interdite aux agriculteurs durant cette période.

– Entretien des trottoirs et bords de routes :

Selon l'arrêté municipal n° 2026-22, prescrivant l'entretien des trottoirs et des caniveaux, il est demandé aux habitants d'entretenir les trottoirs sur toute la largeur ou s'il n'existe pas de trottoir, une largeur de 1m50 au droit de leur façade ou clôture des riverains.

- Journée Citoyenne :

Le samedi 4 juillet, la municipalité ainsi que quelques habitants de la commune se sont réunis au City Stade, pour des travaux de rénovation de la structure (lasure et remise en état du grillage).



© : Chantal LE COADOU



Un grand merci aux participants.



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

Des partenaires pour les jeunes



De nombreux partenaires maillent le territoire pour apporter un accompagnement et des conseils aux jeunes.

Les animateurs jeunesse de Lannion-Trégor Communauté

Les animateurs jeunesse, en étroite relation avec les partenaires locaux, proposent au quotidien, des réponses adaptées et personnalisées aux questions des jeunes.

Les espaces sont ouverts à tous les jeunes de 10 à 17 ans. Ceux sont aussi des lieux pour les parents, enseignants, travailleurs sociaux..., pour échanger sur l'ensemble des sujets qui concernent les jeunes : enseignement, formation professionnelle et métiers, emploi, logement, transport, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale...

Des actions diverses sont menées dans les services Jeunesse. Que ce soit en terme d'accueil et d'animations, d'accompagnement de projets, d'écoute et d'expression des jeunes.

Un service dédié aux jeunes de 15 à 25 ans

Lannion, pôle d'enseignement supérieur (IUT, ENSSAT, IFSI, BTS...), accueille de nombreux jeunes. Le Pôle Jeunesse est un service municipal dédié aux jeunes de 15 à 25 ans (lycéens, étudiants, travailleurs, en recherche d'emploi...).

La Structure d'Information Jeunesse, basée à l'Espace Sainte-Anne et ouverte à tous, est un lieu d'écoute et d'information sur de multiples thématiques : le logement, la santé, les déplacements, l'orientation, les loisirs, les jobs d'été, la mobilité internationale, etc.



Service éducation et vie sportive

11, bd Louis Guilloux
22300 Lannion
02 96 37 76 28

Horaires

Lundi: 8h15-12h30, fermé l'après-midi
Mardi, mercredi, jeudi: 8h15-12h / 13h30-17h
Vendredi: 8h15-12h / 13h30-16h30

SERVICE
JEUNESSE
LANNION

La structure information jeunesse (SIJ)

Lieu d'accueil de proximité, gratuit, anonyme et personnalisé : vous pouvez consulter la documentation ou vous adresser directement à l'animateur.

Vous trouverez des informations et pouvez être accompagné sur les thématiques suivantes : le logement, la santé, les déplacements, l'orientation, les loisirs, les jobs d'été, la vie quotidienne, les vacances...

Contacts : 06 77 82 47 23

Un accompagnement au quotidien

L'accompagnement de projets :

Vous souhaitez : créer une association, un évènement, un projet culturel, artistique, écologique etc... Le Pôle Jeunesse accompagne les jeunes dans leurs projets, qu'ils soient individuels ou collectifs : un coup de pouce bienvenu pour se lancer ou concrétiser une idée !

La bourse projets de jeunes : Aide financière pour vous aider dans la réalisation de votre projet !

Contacts : 07 89 64 42 35

L'accompagnement à la mobilité internationale :

Vous avez pour projet de partir à l'étranger ?

Nous pouvons vous accompagner, que ce soit pour un voyage humanitaire, des vacances, une année de césure ou encore de nombreux bons plans.

Contacts : 06 43 86 94 98

Mais aussi :

Impression de documents

Information sur le baby-sitting

Accompagnement CV et lettre de motivation

Dispositif « camp escapade » : prêt de matériels de camping gratuitement sans caution

Brunch tous les 1ers samedi de chaque mois

Youth hour à la cafétéria de l'Esp. Ste Anne le jeudi après-midi

Plus d'infos : <https://www.lannion-tregor.com/vos-services/enfance-jeunesse/jeunesse/>

LES BONS PLANS 15-25 ANS DE LA STRUCTURE INFO JEUNESSE (SIJ)

► LA BOURSE PROJET JEUNE

Aide méthodologique, logistique et/ou financière pour faciliter la création et mise en place de projets artistiques, culturels, humanitaires...

► CAMPS ESCAPADE

Prêt de matériel de camping (tente, matelas, réchaud...), gratuitement, sans caution.

► OFFRES CULTURELLES

- Abonnement Duo médiathèque/ludothèque gratuit pour les moins de 26 ans
- Pass'Culture : enveloppe de 300€ à dépenser sur 24 mois.

► PASS' ENGAGEMENT (MAISON DU DÉPARTEMENT)

Aide de 1 200€ pour financer un projet (permis, logement, formation...) en échange d'un engagement associatif.

► ESPACE DE DOCUMENTATION

Etudes, logement, santé, départ à l'étranger...

► ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Le SIJ est un lieu d'écoute et d'informations ouvert à tous, libre, anonyme et gratuit. Vous y trouverez de nombreuses informations et services variés, ainsi qu'un soutien dans vos projets.

Toute l'année, l'équipe du Pôle Jeunesse vous y accueille ! RDV à l'Espace Sainte-Anne, 2 rue de Kérampont à Lannion.



jeunesse@lannion.bzh
jeunesselannion



Les bons réflexes pendant les fortes chaleurs

Des épisodes de vagues de chaleur, comme ceux du mois de mai peuvent encore intervenir durant l'été.

Retrouvez ci-dessous des conseils simples à adopter.

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

RéFLEXES SéNIORS

DES CLÉS POUR ÊTRE BIEN INFORMÉS




PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Bibliothèque régionale
de l'habitat, de l'énergie,
des transports et des mobilités


mce
la maison
DE LA CONSOMMATION
ET DE L'ÉNERGIE

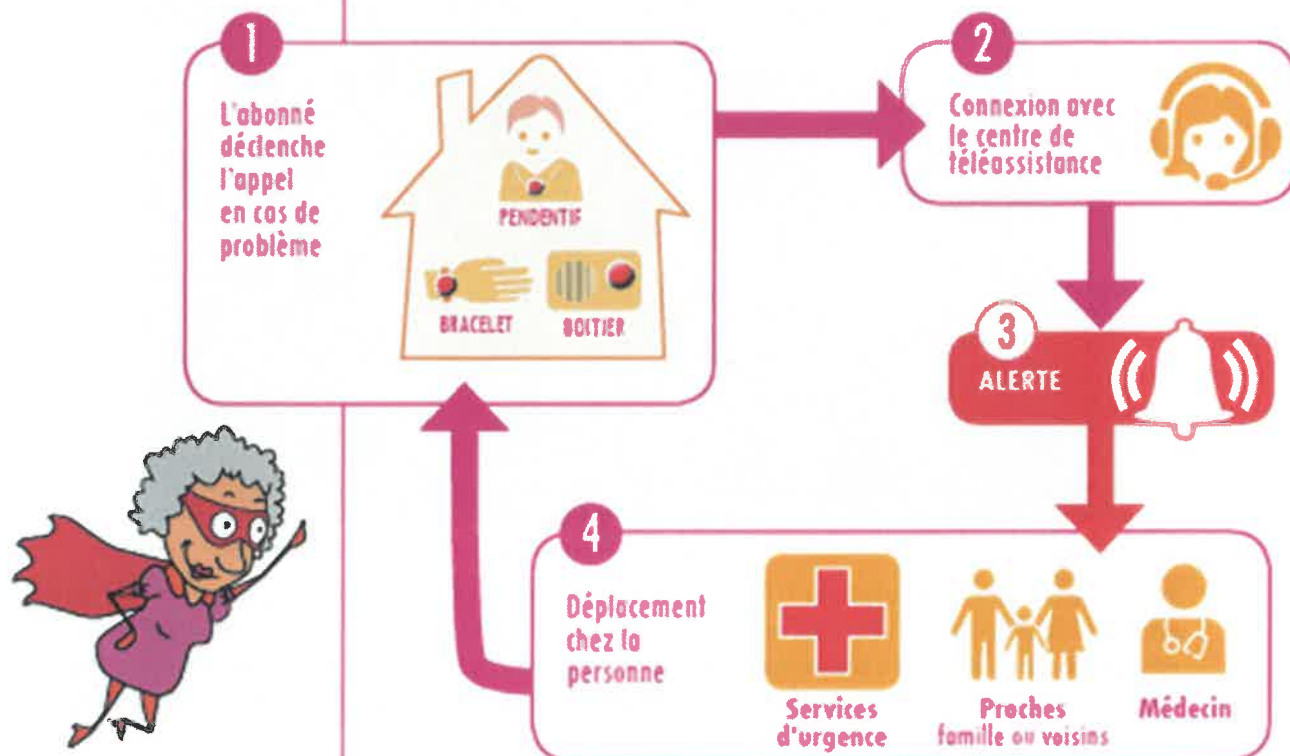
Ce guide informe sur la protection des seniors face aux pratiques abusives lors d'achats, démarchages, assurances, logements et services à domicile. Il souligne l'importance de connaître ses droits, de vérifier la légalité des contrats, d'utiliser les dispositifs de rétractation, de faire appel à des organismes agréés, et de recourir aux médiations ou recours juridiques en cas de litige.

Lien : <https://www.mce-info.org/medias/reflexes-seniors-les-cles-pour-etre-bien-informes/>

TÉLÉASSISTANCE

Favoriser le maintien à domicile, en veillant à la sécurisation de la personne âgée, passe parfois par l'installation d'un système de téléassistance permettant une intervention d'urgence.

TÉLÉASSISTANCE : MODE D'EMPLOI



CONTRAT DE TÉLÉASSISTANCE

Avant toute souscription de contrat de téléassistance, soyez attentifs au **coût des différentes prestations** et au **montant total mensuel à payer**, pas toujours clairement présentés.

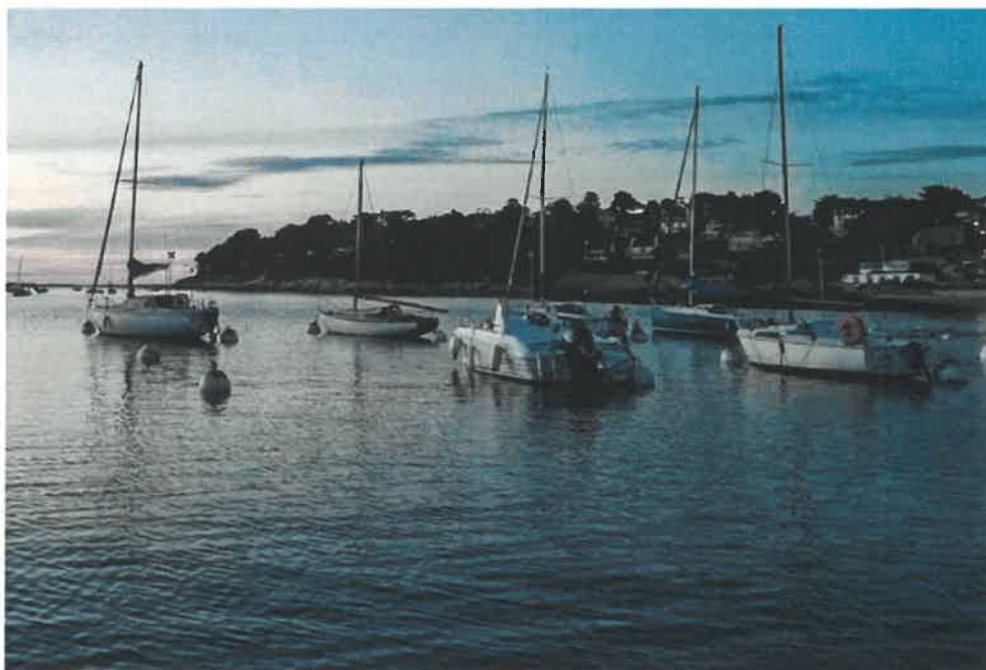
Si le contrat est souscrit à domicile, vous bénéficiez alors d'un **délai de rétractation de 14 jours**.

Vérifiez qu'une **suspension de contrat** est possible dans le cas d'une hospitalisation ou d'un séjour dans une maison de convalescence, et demandez le montant des frais éventuels de remise en service si suspension.

BON À SAVOIR

Privilégiez l'installation du matériel par un professionnel pour en vérifier le bon fonctionnement et obtenir de vive voix, en plus du support écrit, les informations nécessaires à la bonne utilisation de l'installation.

Mes loisirs et l'environnement



Profiter des espaces naturels du Trégor, c'est aussi contribuer à leur préservation. Que vous partiez en mer, à la plage, en randonnée ou que vous exploriez un site naturel, **chacun de vos gestes compte**. Retrouvez ici des **conseils pratiques, des bonnes habitudes et des informations utiles** pour concilier vos loisirs de plein air avec la protection de notre littoral, de nos sentiers et de la biodiversité locale.

Je vais à la plage

La plage est un espace naturel vivant et fragile. En adoptant les bons gestes, chacun peut contribuer à protéger sa biodiversité, sa propreté, la qualité de son eau et sa beauté. Découvrez pourquoi certaines pratiques sont essentielles pour préserver ce cadre unique.

- **Pourquoi on ne ramasse pas systématiquement la laisse de mer ?**

Parce qu'elle est d'origine naturelle et qu'elle regorge de vie : à marée basse les oiseaux peuvent s'y nourrir des insectes présents, et à marée haute, c'est au tour des poissons de s'y délecter. Elle est aussi essentielle pour la fixation du sable et de la végétation, et contribue ainsi à la protection contre l'érosion.

Parce qu'elle ne représente pas un danger pour la santé (à différencier des échouages massifs d'algues vertes !).

- J'apprends à reconnaître le « propre » et le « sale » sur les plages
- Je découvre la biodiversité de la laisse de mer
- **Un bac à marée, comment ça marche ?**

Certaines communes ont installé des bacs à marée pour faciliter la collecte des macro-déchets apportés par la mer. Chacun peut participer à la collecte en déposant les déchets ramassés au cours d'une balade sur la plage :

- - Je dépose exclusivement les déchets apportés par la mer
 - Je ne prends pas de risque avec des déchets dangereux, j'appelle la commune
 - Je n'utilise pas le bac à marée pour des restes de pique-nique ou des déjections canines !

Pourquoi on ne doit pas marcher sur certains hauts de plages ou îlots au printemps et en été ?

Parce qu'au printemps et en été, quelques sites du littoral accueillent des oiseaux des rivages qui nichent à même le sol, ce qui les rend très vulnérables. Ils sont sensibles au dérangement. Si les parents quittent le nid, les œufs et poussins sont en danger.

- - Je respecte les réglementations ou recommandations indiquées sur les plages
 - Je me renseigne sur les sites les plus sensibles

Pourquoi les chiens et chevaux sont interdits sur les plages à certaines périodes de l'année ?

Parce qu'une déjection canine ou équine peut suffire à déclasser la qualité sanitaire d'une eau de baignade ou d'un site de pêche à pied – selon la configuration des sites et la marée, les bactéries fécales sont maintenues dans la zone d'usage.

Parce que certaines plages accueillent des oiseaux nicheurs.

- - Je me renseigne sur les dates d'autorisation des animaux sur les plages (affichages sur plages, en mairie...) et je me reporte sur les plages autorisées ou sur d'autres lieux de balade

Pourquoi il est parfois interdit de ramasser des coquillages ou de se baigner à certains endroits ?

En raison de la qualité sanitaire du site (mauvais résultats ponctuels ou récurrents de la qualité bactériologique l'eau de baignade ou des coquillages), ou de la présence de blooms phytoplanctoniques – certains sites sont interdits toute l'année, d'autres ponctuellement.

Parce que l'ingestion de gouttelettes d'eau et a fortiori de coquillages contaminés peut engendrer des gastroentérites, des problèmes cutanés ou respiratoires, notamment pour les personnes les plus fragiles (enfants, personnes âgées, malades, femmes enceintes).

- - Je me renseigne sur les classements et consignes sanitaires (affichés en entrée de plage et en mairie, et sur les sites internet pêche à pied responsable et du ministère), et je les respecte
 - Je me reporte sur un autre site
 - Ressources utiles :
 - <https://www.pecheapied-responsable.fr/>
 - <https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>

Pourquoi je ne peux pas ramasser autant de coquillages et pêcher autant de poissons que je le souhaite ? Pourquoi je dois remettre en place les cailloux retournés ?

Parce que la ressource doit avoir le temps de se renouveler et que certains milieux sont particulièrement sensibles.

Parce qu'un caillou retourné non remis en place perd 30% de sa biodiversité et met environ 3 ans à la retrouver.

- - Je me renseigne sur les tailles, les dates, les quantités, les outils, les sites et les périodes autorisés
 - Je remets les cailloux en place après les avoir retournés
 - Ressources utiles : <https://www.pecheapied-loisir.fr/>

Pourquoi on ne doit pas marcher trop près ou laisser son chien courir après les oiseaux sur la plage ?

Parce qu'à l'automne et en hiver, les oiseaux migrateurs font escale et profitent des ressources du territoire pour se nourrir avant de poursuivre leur voyage. Chaque envol entraîne une perte d'énergie préjudiciable à leur survie.

- - Je reste à bonne distance des oiseaux et je garde mon chien près de moi
 - Je me renseigne sur la sensibilité des sites (différente selon les saisons)
 - Si les oiseaux s'envolent, c'est que je suis trop près
 - Ressources utiles : [C Mon spot](#) permet d'identifier les espèces présentes par secteur de littoral

Je randonne

Notre territoire offre de nombreuses possibilités pour la randonnée à pied, à cheval ou en vélo. Pour que chacun puisse pratiquer son activité dans le respect de la nature, voici **quelques conseils** :

- **Rester sur les sentiers principaux aménagés** : un détour hors sentier ouvre toujours une voie qui sera ensuite empruntée par d'autres promeneurs. Ces sentiers anarchiques engendrent un piétinement qui n'est pas sans conséquence pour la flore, les invertébrés et les oiseaux nichant au sol, et peuvent mener à des zones sensibles censées être préservées de la fréquentation humaine.
- **Éviter les bâtons de marche** si vous n'avez pas de difficultés à marcher : rappelons qu'ils ont été conçus par une marche sportive dans les pays nordiques, des terrains autrement plus difficiles que nos paysages bretons ! De plus en plus utilisés, les bâtons de marche engendrent une érosion importante des sentiers dans les espaces naturels et peuvent toucher les invertébrés présents au bord des chemins. Les embouts de protection en caoutchouc limitent cette érosion mais ont tendance à se perdre dans la nature et constituent donc une nouvelle source de déchets.
- **Ne pas construire de cairns** : bien souvent, pour construire ces petits empilements de roches, les promeneurs arrachent les cailloux qui maintiennent le substrat, aggravant encore l'érosion des chemins. Les cairns sont aussi fréquemment construits en dehors

des sentiers, ce qui incite d'autres usagers à faire de même et peut même tromper les promeneurs.

- **Ne laisser aucun déchet derrière soi**, y compris les restes de nourriture qui ne font pas partie du régime alimentaire des animaux sauvages. Ne pas hésiter à ramasser les déchets des promeneurs moins vigilants.
- Si l'on ne connaît pas l'espèce, **ne pas cueillir de plantes**. Il peut s'agir d'une espèce protégée.
- **Rester à l'écart des animaux sauvages** et ne pas essayer de les approcher : nous sommes chez eux !
- **Respecter les interdictions d'accès pour les vélos** (la plupart du temps, ils sont par exemple interdits sur le sentier côtier)
- **Tenir son chien en laisse et ramasser ses déjections** : pour une meilleure cohabitation avec les autres usagers, mais aussi pour éviter le dérangement d'espèces nichant au sol ou l'enrichissement du sol défavorable à la biodiversité.

plus jamais ça

Enfants en danger ?
Parents en difficulté ?
Le mieux, c'est
d'en parler !

Besoin d'aide ?
Sur notre site internet :

24h APPEL GRATUIT 7j
ALLÔ ENFANCE EN DANGER

www.allo119.gouv.fr

The graphic features a red border and a central white area. On the right, a large red telephone handset icon contains the number '119'. Below it, three colored boxes (orange, blue, green) contain the text '24h', 'APPEL GRATUIT', and '7j' respectively. At the bottom of this icon, the text 'ALLÔ ENFANCE EN DANGER' is written. To the left of the handset, there is a QR code and four small icons representing different communication methods: a telephone, a speech bubble, a document, and a person. At the bottom left, the French Republic logo is visible next to the website address 'www.allo119.gouv.fr'. At the bottom right, the 'Département de la Seine-Saint-Denis' logo is present.

A quand la prochaine affaire ?

Encore combien d'enfants victimes ?

Alors, si vous pensez qu'un enfant est en danger, ou qu'il risque de l'être, appelez le 119

Les appels concernent principalement des violences subies par les enfants : **violences psychologiques, physiques ou sexuelles** ou liées à des **négligences graves** comme l'absence de nourriture, de soins ou de sécurité au sein de la famille ou en institution.

C'EST QUOI

LE RESPECTOMÈTRE ?

Le respectomètre, c'est pour savoir si on te traite bien. Si tu te sens bien, c'est vert. Si tu te sens mal ou pas écouté, c'est orange ou rouge. Et là, tu peux en parler.

À QUI PARLER ?

Les adultes de confiance

- Dans ta famille
- À l'école
- Dans ton entourage proche (ton médecin, ton coach...)

Si le premier ne t'écoute pas, dis-le à un autre adulte.

**TON NUMÉRO
D'URGENCE
SI TU AS BESOIN
D'AIDE :**

 **le 119**



L'Enfant Bleu
enfance maltraitée





C'EST QUOI LE RESPECT ?

C'est quand on te traite bien, on t'écoute et on te protège. Un enfant doit toujours être respecté. Aucune personne n'a le droit de lui faire du mal, que ce soit avec des gestes, des mots ou en ne s'occupant pas bien de lui. Utilise le **RESPECTOMÈTRE** en dessous pour savoir si tout va bien pour toi.

*CONNAIS-TU LES SECRETS BONBON ET POISON ?

 Les secrets "bonbon" font sourire : tu peux les garder pour toi si tu en as envie.

 Les secrets "poison" rendent tristes ou font peur : il faut en parler pour être aidé(e).



RESPECTOMÈTRE



Tout
va bien

1. Je me sens bien et en sécurité.
2. Je peux dire "non" sans avoir peur.
3. Je sais où trouver de l'aide si besoin.
4. On ne me touche pas sans mon accord.



Ce n'est pas normal
Parles-en à un adulte

5. Je me sens seul, je n'ai personne à qui parler.
6. J'évite certains endroits ou certaines personnes par peur.
7. On me parle mal, on m'ignore ou on se moque de moi.
8. On me bouscule en faisant exprès.
9. Des inconnus viennent me parler dans la vie ou sur internet.
10. On me regarde quand je suis nu(e) alors que ça me gêne.



C'est grave
Demande de l'aide

11. On m'insulte souvent.
12. On me menace, on me critique et on me crie dessus tous les jours.
13. J'ai des images violentes dans la tête qui me font peur.
14. On m'oblige à garder des secrets poisons* qui rendent triste ou me font peur.
15. J'ai des bleus et des marques sur le corps à cause d'une personne.
16. On me frappe ou on me force à faire des choses qui me font mal.
17. On touche mes parties intimes ou on me force à envoyer des photos de moi nu(e).

Coupe du monde de foot

Du 11 juin au 19 juillet

Les enfants de la garderie étaient prêts !!

Merci à Deuzamir d'avoir si joliment décoré la garderie.



© : Deuzamir DOS SANTOS EVEN

Avec l'aimable autorisation des parents.

